

Réunion du 5 novembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) : Monsieur Pierre MARMILLOD

Rapporteur : Monsieur Jean MATHIA

**N° CP/2012/773 - Installation, maintien à l'emploi, formation - 2151
Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) -
Primes départementales pour les concours de labour**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- accepte dans le cadre de la programmation 2007-2013 du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), l'ajustement du plan de financement des autorisations d'engagement au niveau de la répartition "part cofinancée" et "sans cofinancement européen" ("Top Up"), correspondant à un montant total de 2 373 745 € pour le Département du Bas-Rhin

- approuve en conséquence l'avenant n° 4 à la convention relative à la gestion en paiement associé du PMBE par l'Agence de services et de paiement (ASP).

Elle autorise par ailleurs son président à signer cet avenant, à conclure entre l'Etat (Préfecture de la Région Alsace), l'ASP et le Département.

Elle décide en outre d'attribuer des primes d'un montant total de 1 000 € aux compétiteurs figurant au tableau annexé, au titre de leur participation à la Finale nationale de labour qui s'est tenue du 14 au 16 septembre 2012 à Lautrec dans le département du Tarn.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121105-71750-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 14/11/12